

CONDITIONS DE VENTE

La participation à la vente entraîne l'adhésion aux conditions énoncées ci-après.

LIEUX DE VENTE

Les ventes aux enchères sont organisées, soit en l'Hôtel des ventes 1, Rue Sainte Barbe – 22000 SAINT-BRIEUC, soit au pôle ventes Zone Aéroportuaire – RD 706 – 22190 PLERIN, soit dans tout autre lieu précisé dans les annonces de vente au plus tard le jour de la vente.

Les visiteurs comme les acheteurs seront responsables des dommages et dégradations qu'ils pourraient occasionner dans tous lieux où se déroule une vacation organisée par la SELARL BOREL T. ou la SARL ARMOR ENCHERES.

VENTE SANS GARANTIE

La vente a lieu sans garantie d'état, de qualité et de fonctionnement des biens et objets mobiliers, sauf précisions apportées par le commissaire-priseur et portées au procès-verbal. Les mentions de dimensions, poids, contenance, capacité sont fournies à titre indicatif, une exposition préalable est organisée afin de permettre aux potentiels acquéreurs de vérifier l'état de conservation et de fonctionnement des lots présentés à la vente. Ils peuvent ainsi vérifier que les biens répondent à leurs exigences et sont dans un état qui leur est acceptable.

Il ne sera admis aucune contestation concernant l'état des objets émanant de toute personne n'ayant pas assisté personnellement aux expositions après s'être enregistrée auprès des services de l'étude ou n'ayant pas présenté par mail une demande de rapport de condition sur les lots concernés et renonce expressément à tout recours concernant l'état esthétique, la qualité ou le bon fonctionnement des meubles et objets mobiliers, matériels ou véhicules présentés à la vente.

Certains des matériels proposés à la vente peuvent, en cas de contrôle de l'inspection du travail, s'avérer être non conformes. Les acquéreurs devront donc avant la mise en fonction, s'assurer de la dite conformité et engager les éventuels travaux de mise aux normes.

La SARL ARMOR ENCHERES ne garantit pas la possibilité des mises à jour et révisions futures des biens adjugés.

MODALITES D'ACHAT D'UN LOT :

Les enchères doivent être portées de façon explicite. Un numéro d'enchérisseur sous forme de plaquette ou d'affiche est à votre disposition avant la vente en échange d'un chèque signé à notre ordre et deux pièces d'identité. A défaut d'enregistrement préalable, la démarche se fera au moment de la vente. La plaquette vous sera demandée à l'encaissement. Non remise à l'issue de la vente celle-ci vous sera facturée 15 euros.

ORDRES D'ACHAT : Le Commissaire-priseur peut se charger gratuitement et confidentiellement de porter des enchères en lieu et place d'un acheteur potentiel absent, ou qui ne souhaiterait pas le faire lui-même. Dans ce cas, l'ordre d'achat doit être transmis dans un délai d'un jour ouvré avant la vente, après confirmation écrite et éventuel dépôt de garantie ou pré-autorisation bancaire à hauteur de la mise à prix. Les ordres d'achat classiques sont limités à des lots égaux ou supérieurs à 100€ pour un maximum de 5 lots par acheteurs. Les ordres d'achats téléphoniques sont limités à des lots égaux ou supérieurs à 300€ par lot. Pour les ventes extérieures, le commissaire-priseur n'est pas responsable de la qualité du réseau téléphonique qui pourrait engendrer des problèmes de communication.

Les ordres d'achat sont un service qui n'engage pas la responsabilité de la Maison de vente. Lorsque deux ordres sont identiques, la priorité revient au premier reçu.

LIVE : Concernant les enchères portées par internet dites enchères « Live », nous rappelons aux enchérisseurs potentiels que le rythme de la vente en salle prévaudra et la priorité sera donnée à l'acheteur en salle. La responsabilité de la SELARL BOREL T. ou de la SARL ARMOR ENCHERES ne pourra aucunement être engagée sur un défaut de connexion ou une possible lenteur des systèmes de communication.

En cas d'enchères simultanées, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

VENTES ONLINE « CHRONO » : Eventuel droit de rétractation du client pour l'achat d'un lot appartenant à un vendeur professionnel dans le cadre de ventes entièrement dématérialisées. L'adjudicataire consommateur, entendu comme toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, est informé qu'il dispose d'un droit de rétractation lorsque le vendeur est un professionnel (Entendu comme toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole) et que la vente est entièrement dématérialisée, en ce qu'elle se tient sans que quiconque n'ait la capacité d'assister en présentiel. Lorsque ce droit s'applique, l'adjudicataire consommateur dispose d'un délai de quatorze jours suivant le lendemain de livraison ou de la délivrance du lot pour exercer ce droit.

Enchères directes et enchères automatiques via les services live et chrono du site www.internencheres.com

Enchère directe. Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou Chrono ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.internencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.internencheres.com communique à la SELARL BOREL T. ou la SARL ARMOR ENCHERES tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire la SELARL BOREL T. ou la SARL ARMOR ENCHERES se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique la SELARL BOREL T. ou la SARL ARMOR ENCHERES n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.internencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 1 € ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1000€ à 4999€ : 100€ ; de 5000€ à 9999€ : 200€ ; de 10000€ à 19999€ : 500€ ; de 20000€ à 49999€ : 1000€ ; de 50000€ à 99999€ : 2000€ ; 100000€ et plus : 5000€

Paiement

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez la SELARL BOREL T. ou la SARL ARMOR ENCHERES, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1199 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail.

Dans le cadre du service Chrono, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10000 euros.

FRAIS :

Les frais sont différents que le lot soit mis en vente à titre Judiciaire ou Volontaire et que l'acquisition soit faite en salle ou par internet (via Interenchères-live).

NATURE DE LA VENTE	FRAIS MATERIELS ROULANTS DONT BTP SAUF EXCEPTION	FRAIS PARTICIPATION INTERENCHERES LIVE DROUOT DIGITAL
JUDICIAIRE	11,90% HT (14,28% TTC)	1,5% HT (1,8% TTC) 60€ HT (72€ TTC) par véhicule
VOLONTAIRE	18% HT (21,60% TTC)	1,5% HT (1,8% TTC) 1,5% HT (1,8% TTC) 60€ HT (72€ TTC) par véhicule

VOLONTAIRE – JUDICIAIRE : Les lots avec indice (*) sont vendus, suite à ordonnances, en Judiciaire par la SELARL BOREL T., les autres lots sont vendus en Volontaire par la SARL ARMOR ENCHERES

Sur INTERENCHERES les lots en Judiciaire seront identifiables de la même façon grâce à la présence (*) à la fin de la fiche descriptive.

PAIEMENT

La vente a lieu expressément au comptant, les frais en sus du prix d'adjudication. L'adjudicataire paiera au commissaire-priseur le prix principal de son enchère augmenté des frais acheteurs.

MODALITES : Le règlement pour un enlèvement immédiat : espèces (plafond 1000€ frais compris), carte bancaire (au besoin préalablement déplafonnée), ou virement express. Un règlement par chèque de banque ou virement classique impliquera un enlèvement ultérieur (voir délais contractuels et frais de stockage).

PREVENTION DES IMPAYES :

Tout bordereau de vente impayé ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'être inscrit au Fichier TEMIS et de restreindre la capacité des adjudicataires à participer aux ventes aux enchères, les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication sont adressées à l'adresse e-mail et/ou postale déclarée auprès de la structure de vente. Le vendeur donne mandat à la SARL ARMOR ENCHERES pour poursuivre l'adjudicataire défaillant et pour entamer toute procédure utile pour le recouvrement des sommes dues.

TVA :

Les lots sont vendus avec ou sans TVA récupérable pour les assujettis que ce soit dans le cadre judiciaire ou volontaire, selon indications figurant sur la liste de vente

EXPORT :

La SELARL BOREL T. et la SARL ARMOR ENCHERES ayant le statut fiscal de mandataire opaque, les acheteurs professionnels étrangers devront procéder comme suit :

- Exportation (Hors UE) : En sus du prix d'achat hors taxe, il sera demandé le dépôt d'une caution au moins égale au montant de la TVA correspondante, en garantie de la procédure d'exportation. Seule une facture proforma hors taxe sera établie dans un premier temps. Dans un délai maximum de 2 mois et sur présentation des justificatifs d'export la caution sera restituée et la facture définitive établie.
- Vente (Intra UE) : Facture proforma et dépôt de caution identiques jusqu'à justificatifs (par tous moyens probants) du passage de frontière des lots acquis et fourniture du n° de TVA intracommunautaire, puis restitution de la caution et établissement de la facture définitive.

Dans tous les cas il est demandé aux acquéreurs désirant exporter de se faire connaître avant la vente.

ENLEVEMENT ET RESPONSABILITE DES LOTS VENDUS :

L'adjudicataire devient légalement propriétaire et responsable de ses lots dès l'adjudication prononcée, quelles que soient les circonstances. Il assume ainsi la charge des risques.

De façon générale, l'acheteur en salle doit enlever son bien le jour de la vente ou le lendemain.

Pour les achats en ligne et sur ordre d'achat, l'acquéreur recevra, après paiement, un email l'autorisant à prendre possession de son achat dans un délai maximal de 8 à 15 jours (sauf conditions particulières liées à la vente) à compter de la vente. Lorsqu'il ne peut procéder lui-même à l'enlèvement, il doit faire conditionner et expédier ses lots à ses frais.

En cas d'enlèvement par un tiers, l'acheteur transmettra une décharge de responsabilité du commissaire-priseur pour permettre à ce tiers, qui en devient dès lors seul responsable, de retirer le lot.

Au-delà de 15 jours pour les acheteurs en salle et à distance, des frais de stockage seront facturés comme suit :

- Petits objets, bibelots, vaisselle, articles électroménager, hifi, informatique, outillage, ... : 2€ HT m3/ jour (Tarif minimum)

- ▣ Véhicules particuliers : 8,00€ HT/ jour
- ▣ Véhicules utilitaires : 10€ HT/ jour
- ▣ Véhicules poids lourds, TP et agricole : 15€ HT/ jour

Au-delà de 30 jours et sauf convention expresse, le bien sera considéré comme abandonné purement et simplement. Après relance par LRAR et sans réponse dans un délai de 8 jours, le bien sera revendu pour le compte de l'adjudicataire ou propriétaire initial si le lot n'a pas été réglé.

POUR LES VEHICULES :

Pour être titulaire de la nouvelle carte grise du véhicule, l'acheteur doit communiquer les coordonnées qui seront reportées sur le certificat de vente. Une pièce d'identité lui sera demandée. Le titulaire de la carte grise doit également être titulaire d'un permis de conduire au même nom, pour la catégorie du véhicule acheté.

CONTROLE TECHNIQUE

Dans tous les cas, il est rappelé que les contrôles techniques assortis d'obligation de contre-visite pour défauts critiques interdisent l'usage du véhicule sur la route avant réparation. Les acheteurs sont invités lors de l'enlèvement à en tenir compte.

Sauf mention contraire, les véhicules sont vendus avec une seule clé.

Enfin il est rappelé que la TVA possiblement mentionnée sur la facture d'achat pour un VP n'est récupérable que pour certains assujettis.

MONTRES - PENDULES

Les montres et pendules sont vendues en l'état, aucune garantie de fonctionnement n'est accordée. A la suite de l'achat, il est vivement conseillé de faire procéder à une révision et un nettoyage complet par un professionnel qualifié.